

ANNALES DES PÈRES DU SAINT-ESPRIT

(REVUE MENSUELLE)

GUYANE



A. E. F. — Joueur de balafon.

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20031830

Paris, 30, rue Lhomond. MANICOR.ORG

Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

=BR
22

SOMMAIRE

La situation de la femme indigène au Cameroun. (Mgr Le Roy).

Après la vente. (J. G.)

La Guyane française érigée en Vicariat apostolique. (A. L. R.)

En Guyane française (A. L. R.).

CHRONIQUE. — Distinctions honorifiques. — Rome. Une conférence du R. P.

Frey. — Gabon. La Mission de Mbigou. (Fr. Hugues). — Lounda. Malange.

L'heure de la grâce. (Mgr Pinho). — Afrique Orientale anglaise. Bagamoyo.

Le Jubilé de la mission de Mrogoro. (P. B. Slevin).

Guinée française. Quelques coutumes de Malinkès. — (P. J. Lacas).

Études et scènes africaines. A l'audience. (P. M. Briault).

NÉCROLOGIE

Rde Mère **Catherine de Gênes** Rausse, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, † Paris. — M^{lle} **Blanche Guillemet**, cousine d'un Père du Saint-Esprit, † Thidis (Seine). — M. René **Labiouse**, père d'un Père du Saint-Esprit, † Paris. — Le Frère **Léonard Smith**, S. Sp., † Paris. — M. Victor **Froment**, † Paris. — M. le Chanoine **Guesdon**, † Sées. — M^{me} Pierre **Bohan**, † Paris. — Le Lieutenant-Colonel **Galet-Lalande**, † Paris. — Sœur Marie-Philomène **Bonafous**, des Sœurs Bleues de Castres, † La Bisbal (Espagne). — M^{me} Vve L. **Duval**, Saint-Germain-en-Laye. — M. Augustin **Mesnager**, membre de l'Institut, † Paris. — M. **Ciolkowski**, † Paris. — R. P. Louis **Walter**, S. Sp., † Neufgrange. — Frère **Simplicien Dubat**, S. Sp., † Langonnet. — M^{me} **Deschaux**, † Nantes. — M^{lle} **Roussel**, † Rennes. — M^{me} **Rangoute**, † Sceaux (Seine). — M^{lle} B. **Gobert**, † Cancale. — Frère **Quillian Rettig**, S. Sp., † Zanzibar. — Frère **Estevas Dias Vieira**, S. Sp., † Lounda. — M. Ephrem **Jouan**, † Paris.

P. L. M.

VISITEZ LA FOIRE DE PRINTEMPS DE LYON

Vous craignez que les billets d'aller et retour ne soient pas valables suffisamment pour vous permettre de visiter la Foire de printemps de Lyon et de voir en détail les beautés de la ville. Rasurez-vous ! Toutes les gares des Grands Réseaux de Chemins de fer français délivrent, à dater du 9 mars, des billets d'aller et retour pour Lyon, valables jusqu'au 20 mars inclus.

Au surplus, des dispositions sont prises pour que les visiteurs puissent se loger à bon compte ; ils pourront, en effet, dès leur arrivée, se procurer des chambres tarifées à l'avance, au Bureau des renseignements hôteliers, ouvert à leur intention dans la gare de Lyon Perrache (sortie nord).

Pour les exposants et leurs employés, les billets d'aller et retour, délivrés à dater du 9 février, sont valables jusqu'au 19 avril. Les intéressés doivent, pour le retour, présenter à la gare de Lyon leur certificat d'exposant ou d'employé d'exposant délivré par le Secrétariat Général de la Foire.

MANIOC.org

Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

P. Por 433



DIRECTION :

R. P. Briault,

par intérim, R. P. J. Gay.

30, rue Lhomond, Paris (V^e)

ABONNEMENTS :

France 10 fr.

Étranger. 12 fr.

CHEQUES POSTAUX : PARIS, N^o 475.93

La situation de la femme indigène au Cameroun

Nous extrayons les lignes suivantes d'une brochure de Mgr Le Roy, récemment éditée : Un Martyr de la Morale Chrétienne, le R. P. Henri de Maupeou¹.



L serait contraire à toute justice de représenter les fonctionnaires coloniaux comme étant indistinctement hostiles aux Missions : avec la plupart d'entre eux nous avons même d'excellentes relations personnelles. Mais enfin, ils appartiennent à une Administration qui, sous prétexte de neutralité et de « laïcité », ignore les Missions catholiques, le mariage chrétien, la famille chrétienne, supporte mal « l'influence cléricale », et paraît même peu se soucier

1. Un martyr de la Morale chrétienne, le P. H. de Maupeou, 2^e édition (17^e mille). Prix : 2 fr. Chez Beauchesne, 117, rue de Rennes ; à l'œuvre d'Auteuil, 40, rue La Fontaine, Paris (16^e), ou à la Maison-Mère des PP. du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond Paris (5^e).

de mettre la Morale à la base de la Colonisation. « L'anticléricalisme, a dit Gambetta, n'est pas un article d'exportation » : parole naïvement admirée, et, en fait, parole stupide. En effet, l'anticléricalisme, à l'intérieur, tarit le recrutement des missionnaires français qu'il oblige à l'exil,

Oh ! n'exilons personne ! Oh ! l'exil est impie !

tandis qu'il accueille, même parmi ses fonctionnaires, même parmi ses instituteurs, des communistes, antipatriotes notoires, qui ont toute liberté de vivre en communauté, d'ouvrir des écoles, de nommer des représentants. A l'Étranger, on se dit nécessairement que si religieux et religieuses sont indésirables en France au point d'en être chassés, ils ne doivent pas être meilleurs hors de leur pays. Enfin, dans nos colonies, il est curieux de voir avec quelle facilité la température religieuse tend à se mettre au niveau de celle de la Métropole. En partant pour l'Indo-Chine comme gouverneur, Paul Bert disait qu'il « se servirait des missionnaires sans les servir ». Aujourd'hui, on est plus avancé : ni on ne les sert, ni on ne s'en sert. Mais, n'ayant aucune attache officielle, n'attendant ni faveur, ni argent, n'ayant d'ailleurs pas besoin d'être payés pour être de bons Français, nous gardons le plus précieux de tous les biens : la liberté. Et c'est ce qui fait notre force.

La Société des Nations, en confiant les colonies allemandes au mandat des Puissances alliées et associées, a pris soin de leur imposer cette obligation :

« Le régime mandataire prescrit que soit garantie aux peuples sous mandat, la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs. » (Paragraphe 5 de l'article 23).

Sans doute, l'Administration française peut, dans son rapport annuel à la S. D. N., la rassurer à cet égard : elle n'oblige aucun indigène à suivre ou à renier la religion qui lui convient ; il peut à son gré être athée, fétichiste, animiste, musulman, protestant, et même catholique. Mais, sous couleur de neutralité, que de manières il y a de prendre parti !

Au Cameroun, deux statuts sont reconnus, et c'est en

se basant sur cette disposition que tous les conflits ou palabres sont jugés par les administrateurs et les chefs de postes. C'est d'abord le statut musulman, permettant à l'indigène qui s'en réclame, quatre femmes légitimes, et autant de concubines qu'il en peut entretenir. Et c'est ensuite le statut fétichiste, qui accorde à l'indigène des femmes en nombre illimité. Seulement, il faut pouvoir les acquérir en versant au chef de la famille, c'est-à-dire au père, à l'oncle maternel ou au frère aîné, ce qu'on appelle improprement une « dot », car la femme ne s'appartient pas. En Chine, quand elle est en surnombre, elle est considérée comme une charge inutile ; en Afrique équatoriale, c'est une valeur. A son insu, souvent, et malgré elle, dès son enfance même, elle est pour ainsi dire mise en adjudication et livrée au prétendant qui en offre le meilleur prix. Or, presque seuls, les anciens et les chefs détiennent la fortune, en argent ou en nature ; presque seuls donc, ils peuvent se constituer des harems, au détriment des jeunes gens, célibataires malgré eux, au moins jusqu'à la mort de leurs pères ou parents rapprochés, car alors ils héritent de leur mobilier et de leur cheptel, c'est-à-dire des poules, des chèvres et des femmes.

Au moins, ces polygames ont de nombreux enfants ? — Eh bien ! non. C'est que la plupart sont vieux, usés, atteints de maladies vénériennes. C'est pourquoi la polygamie, dans les centres européens où les indigènes peuvent plus facilement s'enrichir par le commerce, amène la dépopulation.

Il n'est pas question de statut chrétien, monogame ou simplement français, même dans les districts où les chrétiens sont en majorité : l'Administration les ignore. C'est donc en se basant uniquement sur la coutume fétichiste, qu'ils ont répudiée, que les chrétiens sont jugés ! Ainsi, qu'un chrétien, infidèle à son devoir, acquière une ou plusieurs concubines, malgré les plaintes de sa femme légitime, il en a le droit : ainsi le veut la coutume. Qu'une chrétienne, mariée légitimement, soit débauchée par un étranger qui en donne à la famille un prix supérieur à celui qu'a pu verser le mari, elle doit suivre son nouveau propriétaire : ainsi le veut la coutume. Qu'une chrétienne soit acquise par un musulman ou un polygame, avec son consentement ou malgré elle, elle doit le suivre : ainsi le veut la coutume. Qu'une chrétienne devienne veuve, elle passe à l'héritier

du *de cujus*, fût-il païen, polygame ou musulman ; ainsi le veut la coutume.

*
* *

Mgr Le Roy relate alors la fin tragique du Père de Maupeou, survenue en mars 1932. Le Père fut blessé mortellement par un chrétien renégat qui voulait emmener de force une femme qu'il avait achetée selon la coutume indigène et qui s'était mise sous la protection des Pères de la Mission.

Et en épilogue, ces dernières nouvelles :

La mort du P. de Maupeou a fait sur la population européenne et indigène une impression profonde, et, plus qu'elle ne l'avait jamais été, l'attention a été attirée sur la noble cause pour laquelle il est tombé.

Jugé à Douala, l'assassin a bénéficié du pardon que sa victime lui a spontanément accordé, et auquel, dans une lettre admirable, M. le comte de Maupeou s'est généreusement associé. Profondément humilié et repentant de « son acte de folie », Gabriel Edanga s'attendait à la peine de mort : il a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Et l'Administration ? — Eh bien ! l'Administration, renouvelée, il est vrai, n'est pas restée insensible. Dès son arrivée au Cameroun, le nouveau Commissaire de la République, M. Bonnacarrère, a estimé qu'il était aussi injuste qu'impolitique d'ignorer systématiquement les 400.000 Chrétiens indigènes (Catholiques et Protestants), sans compter les catéchumènes et adhérents, qui sont précisément les plus fidèles et les plus loyaux de ses administrés. Et si les Musulmans et les Fétichistes ont le bénéfice d'un statut légal et sont jugés d'après leurs « coutumes », pourquoi les Chrétiens n'auraient-ils pas le leur, au moins dans la pratique, et seraient-ils astreints à des « coutumes » qu'ils ont formellement répudiées ?

Mais ces « coutumes » elles-mêmes, quelles sont-elles, et l'Administration peut-elle continuer à protéger, en les maintenant, certaines d'entre elles, notoirement contraires à la plus vulgaire morale ?

Est-il juste, par exemple, que, même enfant, avant sa nubilité, à son insu ou malgré elle, la fille ou la femme, fût-elle chrétienne, soit livrée par sa famille, contre une

« dot » convenue, à un vieux polygame, qui a la liberté de la garder pour son harem, ou de l'échanger contre une autre, ou de la livrer pour payer une dette, ou de la louer ?
Est-il juste qu'une femme de polygame ainsi livrée ne



Le R. Père H. DE MAUPEOU,
blessé mortellement au Cameroun, en mars 1932.

puisse se libérer, en rendant la dot consentie pour elle, afin de se donner à un chrétien monogame ?

Est-il juste qu'une veuve, même chrétienne, passe obligatoirement, avec ses enfants, à l'héritier du défunt, comme une bête de son cheptel ?

Non, ces dispositions, aussi nuisibles aux intérêts matériels qu'offensantes pour la morale, ne peuvent être main-

tenues. La question, dont la S. D. N. vient d'être saisie en plein accord avec le Gouvernement français, ne manquera pas, nous en avons la confiance, d'être prochainement résolue. Et du Cameroun, la réforme, depuis longtemps et si vainement demandée par les Missions catholiques, s'étendra à toute l'Afrique Équatoriale.

« Le sang des Martyrs, a écrit Tertullien, est une semence de Chrétiens. » — C'est aussi une semence de Justice et de Liberté. Et nous ne pouvions espérer pour le Cameroun, sa patrie adoptive, une conséquence meilleure du sacrifice héroïque de notre cher « Martyr ».

† A. LE ROY.

(A rapprocher de cet article l'étude très complète du R. P. Briault, A l'audience, qu'on trouvera plus loin.

APRÈS LA VENTE



DES amis bien intentionnés nous avaient prédit un échec. Pensez donc ! Faire une Vente par ces temps de vie chère, en pleine crise économique, et le jour même où la Chambre votait de nouveaux impôts !

Mais pour notre part nous avons toujours eu confiance. Nous sentions que nous pouvions compter sur les amis de nos Missions, sur les nombreux amis des Annales, lesquels d'ailleurs ne pouvaient pas nous reprocher de faire trop souvent appel à leur générosité, puisque depuis trois ans nous n'avions pas eu de Vente.

Nous ne pensions pourtant pas qu'il y aurait une telle affluence de visiteurs. La salle fut pleine sans discontinuer. On s'entassait comme dans le métro, on se bousculait ; l'air devenait irrespirable. Dès l'ouverture de la salle, le cacao et le café furent enlevés d'assaut : en moins d'une heure

de vente, il ne restait plus un seul paquet des 150 kilos de café envoyés par le R. Père Briault. Le second jour, vers le milieu de l'après-midi, les comptoirs se trouvaient absolument dégarnis, et l'on se mit à vendre jusqu'aux tentures et aux pagnes indigènes qui décoraient la salle.

Parmi les visiteurs de marque, signalons : S. E. Mgr Le Hunsec, notre Supérieur général, qui tint à féliciter chacune des dames vendeuses ; S. E. Mgr Pichot, vicaire apostolique de Majunga, à Madagascar, et le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris. Le général Gouraud s'arrêta longuement devant les aquarelles d'Afrique du R. P. Briault qu'il trouvait si sincères et si évocatrices, et qui lui rappelaient ses expéditions de jeune officier dans le territoire du Tchad.

Il me faut ici remercier tous ceux qui ont contribué au succès de la vente : ceux qui nous ont envoyé ces mille petits objets, de toute espèce et de toute valeur, qui nous ont permis de monter nos comptoirs ; tous ceux qui nous ont aidés de leur dévouement et de leur travail ; et nos infatigables vendeuses — celles qui firent un *gros chiffre*, celles qui amenèrent à la vente beaucoup d'amis, celles aussi qui acceptèrent des tâches plus ingrates, comme la vente de petits objets de bas prix, le placement des billets de loterie, et celles qui passèrent tout leur temps à ficeler des paquets.

Cette vente de charité nous aura permis de constater et d'apprécier toute la sympathie que témoignent à notre œuvre les abonnés et les Amis des Annales. A tous, nous disons un cordial merci.

J. G.

Une lecture instructive pour le temps du Carême

LA PRIÈRE à l'École du Christ, aux accents du Psalmiste, par le R. P. Al. AMAN, de la Congrégation du Saint-Esprit.

En vente à Avignon. Maison Aubanel, père.

LA GUYANE FRANÇAISE ÉRIGÉE EN VICARIAT APOSTOLIQUE



DEPUIS longtemps, il était question d'ériger en Vicariat, comme ses voisins les Guyanes hollandaise et anglaise, la Préfecture apostolique de la Guyane française : c'est maintenant chose faite.

Le R. P. Pierre GOURTAY, né à Châteaulin (Finistère), en 1874, en est chargé comme Vicaire apostolique, avec le titre d'Évêque d'Arade. Successivement missionnaire à Libreville (Gabon) et à Saint-Denis (Réunion), il a une longue pratique du ministère colonial. Il y sera d'ailleurs bien secondé par le P. V. Renault qui a fait le long intérim, à Cayenne, depuis la mort de Mgr Delaval. Né en 1864, âgé par conséquent de 69 ans, le P. Renault, curé de Saint-Symphorien-des-Monts au diocèse de Coutances, est entré au Noviciat des PP. du Saint-Esprit à l'âge de 58 ans et depuis 11 ans il exerce un ministère très actif à la Martinique d'abord, et maintenant à Cayenne. Belle réclame pour les « Vocations tardives » !

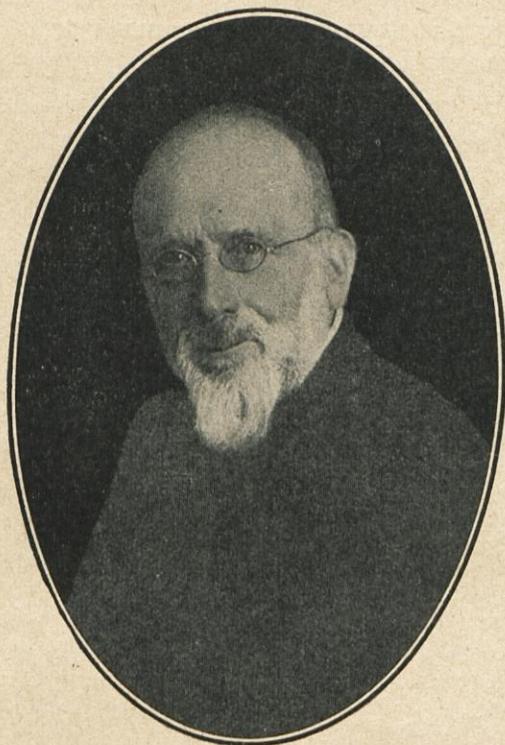
*
* *

La Guyane est une de nos plus anciennes colonies — son nom lui vient de celui d'une tribu qu'y trouvèrent les Européens : les *Oyanas*. — Elle fut découverte par Christophe Colomb en 1499, mais les Français ne s'y établirent qu'en 1606. Depuis, de nombreux essais de colonisation s'y sont succédé : mal préparés et mal dirigés, ils ont tous plus ou moins échoué et ont contribué à donner à ce pays un renom d'insalubrité qu'il ne mérite pas. Seule, après les PP. Jésuites au XVIII^e siècle, l'héroïque Mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,

a fait à Mana (près de l'embouchure du Maroni), en 1828, un établissement prospère, avec des Noirs libérés de l'esclavage.

*
* *

Comprise entre la rivière Maroni qui la sépare de la



S. E. MGR GOURTAY,
le premier Vicaire apostolique de la Guyane française.

Guyane hollandaise, et l'Oyapock, du Brésil, la Guyane française est limitée à l'intérieur par les monts Tumuc-Humac. C'est un immense plateau, grand comme environ le sixième de la France, couvert de forêts, de marécages, de broussailles, où l'on trouve des placers ou gisements aurifères d'une exploitation difficile à cause, surtout, du manque de moyens de communication.

La population, au recensement du 1^{er} juillet 1926, com-

prenait 47.341 habitants, dont environ 2.200 Indiens (Caraïbes, Galibis, Roucouyennes, auxquels il y a lieu d'ajouter les Bonis et les Boschs, qui sont des Noirs marrons, établis sur le Maroni) ;

11.000 Noirs et Métis, créoles de la Guyane ou des Antilles ;

10.675 chercheurs d'or ou coupeurs de balata ;

600 Européens, fonctionnaires, commerçants, militaires ;

4.712 Transportés et relégués...

La ville de Cayenne, sur un îlot enclavé dans les terres, compte environ 14.000 habitants.

*
* *

Ce furent les Pères Jésuites qui furent les premiers apôtres de la Guyane. La Compagnie ayant été supprimée en 1764, la Congrégation du Saint-Esprit fut appelée à les remplacer soit par ses propres membres soit par les élèves du Séminaire des Colonies (1768). Mais ses premiers missionnaires ne purent partir qu'en 1775. C'est à cette occasion que l'abbé de l'Isle-Dieu, aumônier général des Colonies, écrivait au Cardinal Castelli, Préfet de la Propagande :

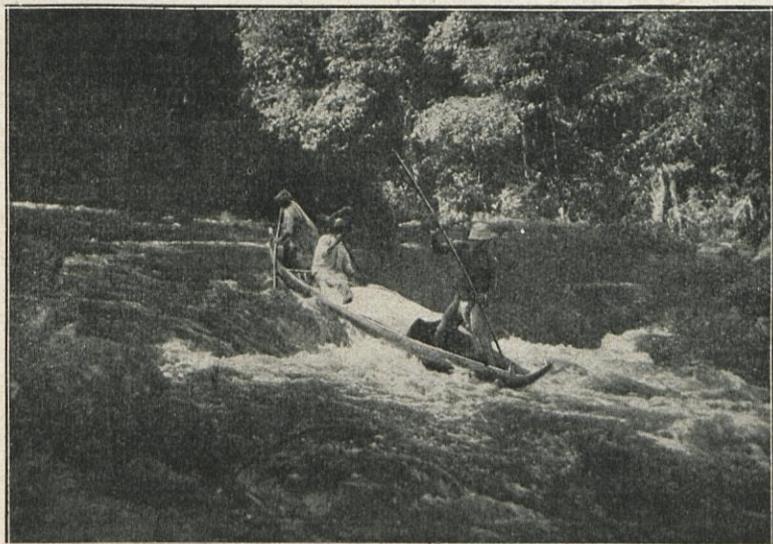
Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai d'autant plus de satisfaction et de consolation de vous voir confier la mission de Cayenne au Séminaire du Saint-Esprit que, pendant 38 ans que j'ai été chargé en qualité de Vicaire général du vaste et immense diocèse de Québec, je n'ai jamais fait passer que des sujets élevés et formés au Séminaire du Saint-Esprit, et que tous ont toujours surpassé nos espérances sans que jamais aucun se soit démenti.

En 1777, des Lettres patentes de Louis XVI réglaient officiellement cette attribution, attribuaient à la Mission un Préfet, un vice-Préfet et 18 missionnaires, créaient un collège, et assuraient la dotation matérielle.

A la Révolution, toute cette organisation disparut, les deux derniers prêtres de la Guyane passèrent aux États-Unis et organisèrent la première paroisse catholique de Baltimore.

Devenue pays de transportation, la Guyane reçut plus de 150 prêtres réfractaires dont la plupart moururent de misère, en confesseurs de la Foi.

Au retour de la paix, la Congrégation du Saint-Esprit, spécialement autorisée par le Gouvernement français pour assurer le service religieux des Colonies, s'empressa de réoccuper la Guyane, et dans une population étrangement mêlée — le Bagne y fut rétabli en 1856, — les missionnaires, avec le concours des Frères de la Doctrine chrétienne, des Sœurs de Saint-Paul des Chartres, des Sœurs de Saint-



GUYANE FRANÇAISE. — Pirogue descendant un rapide.

Joseph de Cluny, y organisèrent une chrétienté modèle. Les PP. Neu, Emonet, Guyado, notamment, y ont laissé un souvenir qui dure encore. Remplacés, sous le règne de Combes, par les prêtres séculiers du Clergé colonial, ils y sont rentrés en 1912, avec la Séparation de l'Église et de l'État. Ils y sont actuellement au nombre de 10, avec quelques prêtres séculiers, dont l'ancien Préfet apostolique, le vénérable Mgr Fabre, qui n'a pas voulu prendre sa retraite ailleurs que sur le champ d'action où il a travaillé plus de 50 ans.

† A. LE ROY.



EN GUYANE FRANÇAISE

BAGNE ET BAGNARDS



EST une question dont on parle souvent, et que l'on connaît peu. Aussi, quelques précisions seront-elles sans doute bien accueillies, au moment où vient d'être nommé, dans la personne de Mgr Gourtay, vicaire apostolique de la Guyane française, le premier Évêque des Bagnards.

Les condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité sont d'abord envoyés en dépôt à l'île de Ré. Dès qu'ils sont en nombre suffisant, de 6 à 700, un bateau spécialement aménagé les prend pour les conduire à la Guyane.

Le débarquement se fait aux Iles du Salut ou N. D. de Cayenne, d'où ils sont répartis dans les pénitenciers de la Côte : Cayenne, Kourou, le Maroni. Ne restent aux Iles que les malades, certains condamnés politiques, et les forçats nécessaires pour les diverses corvées. Les Iles du Salut sont au nombre de trois : l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable.

L'île Royale est un rocher dominé par un plateau sur lequel est construit l'Hôpital de la transportation. On y reçoit tous les malades des divers pénitenciers.

L'île Saint-Joseph, moins élevée, est couverte d'une belle végétation tropicale : c'est le séjour des convalescents.

Enfin, l'île du Diable, d'accès difficile, longtemps réservée aux forçats lépreux, puis aux détenus politiques, a vu passer le fameux Dreyfus, rapatrié et amnistié, et Ullmo, qui s'y est converti.

Les autres forçats sont répartis entre Cayenne, Kourou (en face des Iles) et surtout Saint-Laurent-du-Maroni, où se trouve le principal dépôt.

Le temps de sa peine terminé, le condamné aux travaux

forcés sera tenu de résider obligatoirement en Guyane pendant un temps égal à la durée de sa peine, 5, 6, 7 ans. Si la peine est de 8 ans et au-dessus, il devra y rester toute sa vie. (Loi du 30 mai 1854).

C'est ce qu'on appelle le *doublage*.

Dans cette disposition le législateur avait prévu une sorte de « rédemption » sur une terre nouvelle où le libéré pourrait recommencer sa vie. Tout lui devenait possible : propriété, mariage, réhabilitation... Malheureusement, il y a loin de la théorie à la pratique. Pratiquement, le libéré voit



son modeste pécule diminuer rapidement, et il se trouve bientôt voué à la misère, à la famine, et, par suite, au vol, parfois au crime... Au bagne, il était logé, nourri, vêtu ; libéré, il se trouve subitement sans feu ni lieu, épuisé par les maladies et les privations, incapable de fournir un travail sérieux, abandonné de tout le monde : c'est là, au dire de tous les intéressés, qu'est le vrai bagne du bagnard.

Seule, l'Administration religieuse s'occupe de ces malheureux ; et c'est ainsi que le P. J. Noegel, curé de Saint-Laurent-du-Maroni, a institué la « Soupe populaire » et essaie tous les moyens de réconfort physique et moral qui lui sont possibles. Mais que de colères il est impossible d'apaiser, que de misères il est impossible de secourir !

A ces deux catégories — les bagnards condamnés aux « travaux forcés » et qui en font le moins possible —, et ceux qui, sortis du bagne, sont soumis au *doublage*, s'ajoutent les forçats « relégués » : ce ne sont pas, à proprement parler, des criminels, mais des récidivistes invétérés du vol, comptant à leur actif 10, 12, 15 condamnations. Dans cette catégorie, on trouve des femmes, et ce ne sont pas les plus faciles à conduire ! — Lorsque ces relégués



se conduisent à peu près bien, l'Administration leur donne une petite concession, un lopin de terre et une case, où ils peuvent jouir d'une liberté relative. Quelquefois même, il y a des mariages.

Enfin, les *libérés* sont ceux qui ont terminé leur peine et son doublage. Il y en a bien peu ! Mais ceux qui ont la chance d'en arriver là se hâtent de quitter la Colonie. — Car c'est là le rêve de tous les condamnés, et plusieurs, pour le réaliser, n'hésitent pas à s'exposer aux pires dangers, en se jetant dans une misérable pirogue pour atteindre les terres voisines, la Guyane hollandaise, le Vénézuëla, la Trinidad... Beaucoup meurent en mer !

† A. LE ROY.



DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Par décret du Ministère des Colonies en date du 23 janvier 1933, S. Exc. Mgr Le Hunsec, Supérieur général, a été nommé Officier de l'Ordre de l'Étoile Noire, et le R. P. Briault, Directeur des Annales, Chevalier dans le même Ordre.

ROME

UNE CONFÉRENCE DU R. P. FREY

Le R. P. Frey, de la Congrégation du Saint-Esprit, secrétaire de la Commission Biblique Pontificale et professeur au Séminaire français, a fait, le dimanche 8 janvier, une conférence à l'Institut Biblique Pontifical.

Devant un public très nombreux, aux premiers rangs duquel on remarquait plusieurs personnages de l'Ambassade de France et de nombreux prélats, le R. P. Frey a exposé la conception étroite et matérialiste que les Juifs du temps de Notre-Seigneur se faisaient du Messie ; conception s'opposant absolument aux caractères d'universalité et de spiritualité du véritable Messie annoncé par les prophètes. L'orateur montra ensuite comment l'opposition entre ces deux conceptions peut expliquer que les Juifs n'aient pas reconnu en Jésus le Messie.

GABON

LA MISSION DE MBIGOU

Sur cette nouvelle mission, où Mgr Tardy et le P. Briault ont passé dernièrement, le Fr. Hugues Grenier d'Albine nous donne quelques détails intéressants.

Mbigou ? — Ce nom ne se trouve pas sur la carte officielle

du Gabon : il y figurera, espérons-le, dans la prochaine édition.

Remontez l'Ogoüé depuis Port-Gentil jusqu'à son confluent avec la Ngounyé. Puis de Sindara (Mission de Notre-Dame des Trois Épis), passez à Mouila ou Saint-Martin, et de là enfoncez-vous dans les terres, vers le Nord, et vous trouverez la nouvelle mission de Mbigou, chez les Njabis.

C'est en janvier 1931 que les PP. Bazin et Dussouet sont venus la fonder : je les ai suivis.

La mission est située sur un vaste plateau de glaise, creusé de ravins étroits et profonds, où de nombreux ruisseaux coulent, à 80 et 100 mètres de profondeur, entre deux parois escarpées. La pente remontée, on se trouve sur un terrain presque plat ; puis, au bout de 5 à 800 mètres, nouvelle descente, nouvelle rivière et nouvelle remontée.

Heureusement, nous sommes reliés à Mouila par un chemin bien aménagé, avec lacets, ponts de bois, ponts de lianes, qui rend le voyage facile.

Il n'en est pas de même pour les tournées de ministère, surtout après les tornades et en saison des pluies. Mais c'est la vie apostolique !

D'après les recensements de l'Administration, il y aurait dans les trois Subdivisions de Mbigou environ 110.000 âmes : c'est notre « paroisse ».

Les villages sont grands et généralement bien entretenus, nombreux et rapprochés les uns des autres.

Les hommes, plutôt petits, sont très doux de caractère et d'un grand empressement pour s'instruire. Autre heureuse constatation : il y a beaucoup de ménages monogames, qui feront des centres solides et auront de l'influence autour d'eux.

Ce qui nous a retardés jusqu'ici, c'est, outre les travaux de notre installation, la formation des catéchistes. Nous espérons pouvoir en placer 50 cette année, et plusieurs autres dans la suite : l'un d'eux a déjà réuni 200 enfants qu'il instruit, un autre 150 ; 120 filles sont sous la direction d'une Sœur indigène. Avec ces catéchistes, nous ne tarderons pas à avoir plusieurs milliers de catéchumènes. Déjà, notre chapelle (45 m. sur 15) est trop petite les jours de fête.

Un sérieux moyen d'attraction est notre dispensaire. Mais là aussi nous sommes freinés : les médicaments coûtent

un prix fou, d'autant que la douane a augmenté ses prix à mesure que la crise économique a partout diminué les ressources. En avant quand même, pour Dieu et nos chers Ba-njabis !

FR. HUGUES GRENIER D'ALBINE.

LOUNDA

MALANGE. L'HEURE DE LA GRACE

(Extrait d'une lettre de S. É. Mgr Pinho, évêque d'Angola, au R. P. Directeur des Annales.)

La Mission de Malange, à 450 kilomètres du littoral, a été fondée en 1890.

Pendant plus de trente ans, cette Mission a semblé vouée à la stérilité. De nombreux missionnaires intelligents et zélés s'y sont succédé sans avoir la consolation de constater un résultat quelconque. Une année, ils réussirent à peine à faire une mariage chrétien.

Bien des fois, il fut question d'abandonner cette terre aride ; mais, malgré tout, on a tenu, on a travaillé, on a attendu patiemment l'heure de la grâce

Et cette heure est venue !

Depuis plusieurs années, et sans qu'on sache à quoi l'attribuer, un mouvement extraordinaire de conversions s'est produit, et il s'accroît sans cesse.

La Mission compte actuellement 48.000 chrétiens et près de 20.000 catéchumènes.

Aux principales fêtes de l'année, les abords de la Mission ressemblent à un grand campement où se réunissent des chrétiens venus de dix lieues et parfois de plus loin. Ils arrivent d'ordinaire à la Mission quelques jours avant la fête, et ils ne sont guère pressés de rentrer chez eux.

Chaque premier vendredi du mois, on compte de 1.500 à 2.000 communions.

L'an dernier, la fête de l'Immaculée Conception y fut célébrée avec une solennité extraordinaire. Pendant le triduum préparatoire, 394 catéchumènes furent baptisés. Le jour de la fête, à la messe pontificale, j'ai distribué moi-même 350 premières communions, et, dans l'après-midi,

j'ai donné la Confirmation à 809 chrétiens. Du 2 au 13 décembre, 10.995 communions furent distribuées dans la belle et vaste église de la Mission.

Et que l'on ne s'imagine pas que les Missionnaires soient trop indulgents pour l'admission au baptême ! Bien au contraire, ils exigent une période assez longue de catéchuménat, et les candidats au baptême ne sont admis qu'après un examen sérieux.

Au cours des six dernières années surtout, on s'est appliqué à former de bons catéchistes qui, une fois mariés, vont s'établir dans les villages. Et, grâce au zèle et au dévouement de ces précieux auxiliaires, la Mission, avec un personnel bien réduit, obtient des résultats merveilleux.

En ce moment les missionnaires sont débordés rien que dans leur ministère auprès des chrétiens, et cependant toute la masse païenne semble s'ébranler pour venir à eux !

† Moïse PINHO,

Évêque d'Angola et Congo.

AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE

BAGAMOYO. — LE JUBILÉ DE LA MISSION DE MROGORO



LE 8 décembre 1882, le Vicaire apostolique du Zanguebar, Mgr de Courmont, qu'avait accompagné le P. Le Roy dans une première exploration, chargeait l'un de ses meilleurs missionnaires, le P. Charles Gommenginger — qu'on appelait le P. Charles pour le distinguer de son frère,

le P. Auguste — de fonder la mission de Mrogoro, sur les pentes des montagnes de l'Oulougourou. Le Père se mit au travail, aidé par une vingtaine de jeunes chrétiens de Baga-

moyo, qui devaient, avec leurs fiancées, former le premier groupe de la future chrétienté.

Les épreuves ne manquèrent pas à la nouvelle station. A peine construits, les bâtiments furent anéantis par un incendie, — ensuite de quoi mourut le Frère, un saint homme, tué par le chagrin de l'avoir provoqué.

On se remit au travail. Mais bientôt le P. Charles lui-même dut céder à une extrême fatigue et laisser la Mission à la garde d'un jeune Père, le P. Riou, originaire de Brest, récemment arrivé en Zanguebar.

Mgr de Courmont s'empressa d'envoyer le P. Le Roy à son secours. Celui-ci trouva le P. Riou atteint d'une fièvre mauvaise qui désolait alors le pays, et bientôt il dut s'aliter à son tour. Les deux malades, entrevoyant leur fin prochaine, se donnèrent l'un à l'autre l'Extrême-Onction et attendirent l'appel de Dieu. L'attente ne fut pas longue : ce fut le P. Riou qui fut choisi comme victime.

Avec nos jeunes chrétiens, le Frère procéda aux funérailles. Puis, rentrant à la maison, il trouva le P. Le Roy dans le coma, sans voix et apparemment sans connaissance.

« Ah! malheur! » fit-il. Et après réflexion : « Mais ce qu'il y a de plus ennuyeux dans cette affaire c'est que nous n'avons plus de planches pour le cercueil! » — « Eh! bien, répondit le mourant qui avait tout compris, vous le mettez dans un sac. » Son bon moral le sauva. C'est lui qui est devenu, dans la suite, Vicaire Apostolique du Gabon et Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit.

Quelques jours après, il était debout et s'empressait d'entrer en relations avec les Indigènes. Or, l'un d'eux vint un jour le trouver et, se jetant à ses pieds, il le supplia de le sauver, lui et les siens : Kingo, le grand chef du pays, menaçait de le vendre comme esclave, en paiement d'une vieille dette équivalent à 12 brasses de linge de traite. Il s'agissait de le racheter. Le marché fut conclu, et en retour le débiteur céda à la Mission le vaste terrain qui lui appartenait et qui, depuis le chemin des caravanes s'étendait jusqu'au sommet des montagnes voisines, avec ses 13 petits villages et leurs habitants : le Père espérait que tout ce monde pourrait, avec le temps, constituer une chrétienté et que tous les malheureux d'alentour trouveraient sur les terres de la Mission un refuge assuré. C'est ce qui a eu lieu.

D'autres épreuves sont venues. Dans deux circonstances, la Mission a dû être évacuée et confiée à nos seuls Chrétiens : lors de la révolte de Boushiri contre l'Autorité allemande et au cours de la guerre (1914-1918).

Mais ces mauvais jours sont oubliés. Mrogoro, relié à la Côte par le chemin de fer de Dares Salam aux Grands Lacs, et station plus centrale que Bagamoyo, est devenu la résidence habituelle de Mgr Wilson, Vicaire apostolique, et le Siège de l'École normale des instituteurs indigènes intervicariale sous la direction experte du P. J. J. Mac Carthy, M. A. — 3000 chrétiens se groupent autour de la Mission, et 23 de ses écoles sont subventionnées par le Gouvernement anglais lorsqu'elles sont dirigées par un instituteur diplômé.

À la fin de la messe solennelle qu'il a célébrée, Mgr Hinsley a félicité chaleureusement Mgr Wilson et ses missionnaires de ces beaux résultats, en ajoutant un éloge personnel au Vicaire apostolique pour l'énergie et la sagesse avec lesquelles, à la Conférence de Dares Salam, en 1925, il a plaidé et gagné la cause des écoles catholiques du « Tanganyika Territory ».

À son tour, le Gouverneur, Sir George Stewart Symes, se rendit à la Mission, visita l'École normale, et félicita chaleureusement les missionnaires des résultats obtenus, heureux présage des résultats à venir.

Bernard SLEVIN C. S. Sp.

Bibliographie

Monseigneur LE ROY. — **AU KILIMANDJARO.** Un volume in-8° de 370 pages. Illustrations de l'auteur. Édition nouvelle, à l'œuvre d'Auteuil. 10 fr.

Le R. P. Maurice BRIAULT. — **DANS LA FORÊT DU GABON.** Un volume avec plusieurs belles planches de photogravure et des ornements gravés de la main de l'auteur. Chez Bernard Grasset. 15 fr.

DU MÊME AUTEUR. — **SOUS LE ZÉRO ÉQUATORIAL.** (Prix Montyon 1928). volume de 250 pages. Chez Bloud et Gay 12 fr. 60



QUELQUES COUTUMES DES MALINKÉS DE LA HAUTE-GUINÉE ⁽¹⁾

par le P. J. LACAS, missionnaire à Kouroussa

(Guinée-Française)

(Suite et fin)

IV. LES GRIOTS



On désigne sous le nom de griot, *diéli*, une classe d'hommes libres, jouissant d'une médiocre considération, mais puissante et redoutable.

Les principales fonctions de ces singuliers personnages consistent à chanter, à danser et à jouer des instruments de musique. Ils vivent du produit de ce travail, car il leur est interdit, du moins en beaucoup d'endroits, de se livrer à une occupation manuelle, et ils se gardent bien d'enfreindre une si agréable prescription.

Jadis, avant l'occupation française, les guerriers qu'ils chantaient les comblaient de multiples cadeaux. Aujourd'hui, les chefs et les notables qu'ils couvrent de louanges plus ou moins méritées, les rémunèrent pareillement.

Les chefs et les hommes riches attachent toujours à leur personne un certain nombre de griots, tout comme autrefois les rois et les seigneurs avaient soin de s'entourer d'histrions et de *fous* pour leur divertissement.

Les griots forment une caste redoutée. D'un village à l'autre ils colportent tous les potins et toutes les indiscretions ; leurs défauts dominants sont l'effronterie et le mensonge. Ils ne manqueront pas de dénigrer le même personnage qu'ils auront loué et adulé quelques instants auparavant, lorsqu'ils seront loin de lui ; surtout s'ils espèrent en tirer un profit.

La classe des griots est une classe inférieure et méprisée : un soldat ou un agriculteur ne se mariera jamais avec un membre de leur famille. Jamais ils ne sont admis à exercer un commandement quelconque ; et s'il arrive, dans une discussion, que leur avis quelquefois l'emporte, c'est qu'ils parlent alors au nom de quelque chef autorisé.

1. Voir le numéro précédent des Annales, février 1933.

La fonction de griot n'est pas uniquement l'apanage du sexe fort. Certaines femmes revendiquent aussi l'honneur — grassement rémunéré — d'adresser des louanges aux riches. Et si un notable quelconque avait le malheur de se montrer chiche à l'égard d'une *griotte*, il en recevrait toute une litanie d'injures qui le forceraient à se montrer plus généreux.

La caste des griots comporte une sorte de hiérarchie.

La première classe, la plus élevée, est celle des *finas*. Les *finas* sont pour les gens riches et bien considérés. Ayant la meilleure clientèle, ils sont les mieux rémunérés.

Les *mabo* sont les griots des gens de classe moyenne.

Et bien que, théoriquement, leur caste ne doit pas s'adonner au travail manuel, ce sont eux qui confectionnent les callebasses en bois, les cuillers en bois, les pilons pour le riz et les peignes des femmes. Il y a chez eux un mélange de nos camelots et de nos chanteurs de rues. Quand ils vont de case en case offrir le produit de leur travail, ils prodiguent les meilleurs compliments afin de porter l'acheteur à délier largement sa bourse.

Enfin viennent les *gaoulo* et les *tchaprocha* qui constituent l'échelon le plus bas dans la hiérarchie des griots. Comme les autres, ils adressent des louanges, mais aux gens de condition vulgaire, comme les cultivateurs, les chasseurs, les bergers, les étrangers de passage dans le pays. Et si quelqu'un a l'air de ne pas faire attention à leur boniment, ils utilisent alors contre lui des insultes de choix dont les autres griots font rarement usage.

Afin d'exciter la pitié... et la générosité du prochain, les *gaoulo* et les *tchaprocha* sont mal habillés. Leur blouse est agrémentée de trous nombreux, et ils portent un pantalon dont un côté descend jusqu'au pied, l'autre s'arrêtant à mi-cuisse.

La fonction de griot est héréditaire chez les Malinkès : on naît et on meurt griot.

De nos jours, dans les grands centres, les griots sont enterrés comme tout le monde, pour ne pas attirer l'attention des européens et des gens évolués. Mais dans les villages tant soit peu éloignés, leur cadavre est abandonné dans la brousse ou le long d'un sentier.

Autrefois, au Soudan, leur cadavre était déposé dans le creux d'un baobab, ce qui a fait dire à l'un ou l'autre explorateur rapide que le bois de baobab servait aux habitants du pays à faire des cercueils !

V. LES GÉNIES

Les génies, dans la croyance des Malinkès, sont des créatures inférieures aux anges, mais supérieures aux hommes. Après les avoir créés, Dieu les aurait abandonnés sur la terre, sans trop se soucier d'eux.

A eux de se débrouiller et de se procurer une situation en ce bas monde. Aussi, leur vie ressemble-t-elle, par certains côtés, à celle des hommes. Ils vivent comme les hommes, ils se marient, ils ont des enfants ; mais ils sont d'une longévité surprenante... à cent ans ils sont encore à la mamelle !

Ils ont la barbe et les extrémités longues. Habituellement, ils habitent les montagnes, les forêts, les buissons ou certains endroits près des cours d'eau.

On leur connaît une résidence à Kouroussa, non loin du pont du chemin de fer, et, près de Kankan, au gué du Milo.

Ils possèdent des puits à eux, où ils vont se désaltérer, et auxquels les hommes ne doivent pas toucher.

Généralement les génies sortent de nuit. Malheur alors aux imprudents qui auraient encore leur case ouverte, avec de la lumière à l'intérieur. Sûrement ils seront percés d'une flèche invisible.

Parfois ainsi les génies voyagent de jour, mais ils demeurent invisibles aux hommes ; ainsi ces tourbillons de vent que l'on voit circuler autour des cases ne sont autre chose que des génies en marche.

Bien qu'inférieurs aux anges — qui ne manquent pas de les fustiger à l'occasion — les génies sont cependant très puissants et peuvent faire à l'homme beaucoup de bien comme beaucoup de mal.

Les génies sont bons ou mauvais : on les reconnaît à leurs œuvres. Si, après plusieurs consultations, après plusieurs sacrifices et libations, on n'est pas exaucé, on doit en conclure que le génie est mauvais et qu'il nourrit quelque rancune contre le suppliant, sa famille ou son village. Dans ce cas, on n'ira plus à lui. La nuit on ne passera qu'avec terreur auprès de sa demeure.

Au contraire, un génie qui aura exaucé les demandes de son client sera l'objet d'une grande vénération. On fera des libations en son honneur, on lui offrira des sacrifices de poules, de chèvres et même de bœufs. Il deviendra le génie préféré non seulement de la famille mais de tout le village.

VI. LES SORCIERS

Il n'y a pas dans la langue malinké de nom générique pour désigner le sorcier. Tout individu faisant quelque chose d'extraordinaire est un sorcier, et les sorciers ne se distinguent entre eux que par les moyens qu'ils utilisent.

De là, plusieurs sortes de sorciers :

1^o Le *Séma*, qui est le gardien et le protecteur des nouveaux circoncis jusqu'à leur complète guérison. Il a plein pouvoir sur eux et il doit les protéger contre les maléfices des mauvais génies.

2^o Le *Niagninina*, qui est le diseur de bonne aventure. Ce personnage joue un rôle très considérable en pays malinké, et les gens ont en lui la même confiance que les Romains avaient dans leurs augures.

Dans toutes les circonstances de la vie : naissance, mariage, perte d'objets, vol, maladies, etc., on commencera par consulter le *niagninina* et on suivra scrupuleusement ses recommandations.

Des agents du commerce et de l'Administration s'étonnent parfois que des ordres donnés aux indigènes ne sont pas exécutés ou le sont avec nonchalance. S'ils étaient davantage au courant des coutumes de nos Malinkés, ils n'auraient qu'à se rendre dans certaines cases du village ou dans certains coins cachés de la brousse. Là, ils trouveraient un homme seul, assis à terre et se livrant à certaines pratiques avant de dicter une réponse, avant de dire si le Blanc doit être obéi ou non.

Le *Niagninina* a plusieurs façons de procéder, et son nom change d'après la méthode qu'il emploie.

Pour découvrir les choses cachées ou savoir si tel village ou telle province doivent se soumettre à des ordres reçus, il trace des signes cabalistiques sur le sable ; il s'appelle alors le *niagninina* proprement dit. S'il se livre à l'examen de l'eau d'une rivière, il prend le nom de *djisigile*. S'il se livre à une sorte de jeu d'osselets, c'est le *kasonfilila*, et s'il emploie de petites pierres, il sera le *bérelala*.

Les oracles rendus par le sorcier sont pour lui la source d'un riche revenu ; aussi les sorciers de cette espèce abondent-ils dans les villages de la Haute-Guinée. Le nombre de leurs clients est proportionné à leur habileté.

3^o Le *Soubaga* est une sorte de loup-garou. C'est le sorcier redouté et détesté de tout le monde. On affirme qu'il cause les maladies, qu'il donne la mort, qu'il mange les âmes.

On lui prête une agilité et une souplesse extraordinaire, et les indigènes prétendent qu'il pourrait, en une nuit, passer des rives du Niger jusqu'en France, pour aller manger l'âme d'un être humain.

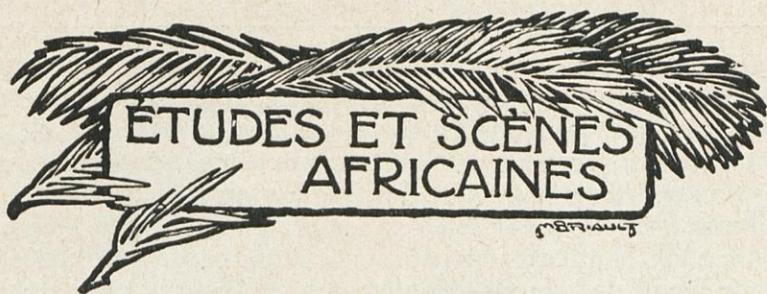
Dire de quelqu'un qu'il est *Soubaga* ou fils de *soubaga*, c'est la plus grande injure qu'on puisse lui adresser.

4^o Le *Koma*, au contraire, est un sorcier respecté. C'est une sorte de prophète très consulté et dont la spécialité est de prédire les événements heureux. Des villages entiers s'adressent à lui et lui envoient leurs notables. Dès l'arrivée d'un nouvel Administrateur, on lui enverra une délégation de notables pour savoir si ce nouveau fonctionnaire va exiger d'urgence ou non la rentrée de l'impôt.

Le *Koma* se transforme aussi quelquefois en épouvantail : dans un costume bizarre, il circule la nuit dans les villages. A son approche, tous les feux doivent s'éteindre ; les *bilakaros* (non circoncis) et les femmes doivent se cacher, sinon ils subirait un malheur certain et mourraient même mourir dans l'année.

Le *Koma* appartient toujours à la caste des forgerons ; mais il ne s'en suit pas que tous les forgerons soient des *Komas*.

J. LACAS.



ÉTUDES ET SCÈNES
AFRICAINES

M. BIRIAULT

A L'AUDIENCE



DANS une de nos villes maritimes, il y avait autrefois un amiral et un aumônier qui s'aimaient bien et se disputaient assez souvent. L'amiral avait donné des ordres pour que les marins qui n'étaient pas de service eussent congé le dimanche. L'aumônier constatait, malgré cela, nombre d'absences à sa messe du dimanche au cercle. Les hommes s'excusaient. Jean-Marie disait :

— Monsieur Aumônier, je n'ai eu la permission de venir à terre qu'à midi juste.

Yves-Marie, de son côté, expliquait :

— A fallu briquer la batterie basse.

— Nettoyer tous les colombiers, ajoutait Marius, qui avait soin des pigeons voyageurs.

Bref, en dépit des ordres de l'amiral, tous les marins avaient quelque chose à faire le dimanche matin. Mais le grand chef n'en voulait rien croire et n'était pas loin de tenir l'aumônier pour un homme hargneux.

Cette histoire, qui est celle de bien des garnisons et qui n'est pas nouvelle, m'est revenue en tête lorsque j'ai essayé de me rendre compte du point où l'on en est, en notre A. E. F., relativement à la fameuse question du mariage des indigènes.

On en sait les données générales. Nous sommes, en ces pays, devant une coutume païenne qui autorise la polygamie. C'est-à-dire qu'un homme, s'il est assez riche, peut se payer

autant de femmes qu'il pourra en acheter et en entretenir. Mais cette coutume païenne ne tient pas compte de la liberté de la femme dont on dispose ainsi sans la consulter et, le plus souvent, quand elle est encore toute petite. Il n'est pas non plus tenu compte de certaines autres convenances, comme par exemple l'âge avancé du mari et l'âge à peine nubile de la fillette épousée : ce serait cependant sagesse de songer à des unions fécondes lorsque l'on sait par ailleurs que le pays se dépeuple. Et l'on n'envisage pas non plus la situation impossible, il n'y a pas d'autre mot en vérité, qui se trouve ainsi faite à une foule de jeunes gens aptes au mariage lorsque, dans un rayon donné, un certain nombre de richards ont raflé toutes les femmes.

Voilà cinquante ans que ces palabres durent. D'un côté, il y a les missionnaires qui demandent liberté d'option pour la femme chrétienne. De l'autre, c'est l'Administration qui se retranche derrière la coutume indigène élevée au rang de chose sacro-sainte, dès qu'au lieu de s'appeler anthropophagie elle porte le nom de mariage polygamique.

Toutefois, depuis ces 50 ans bien des choses ont marché et souvent sans qu'on s'en doute.

Ainsi, les femmes qui, autrefois ne savaient pas qu'elles étaient libres, n'acceptent plus maintenant de se laisser acheter comme cela par le premier malotru. Ou bien, si elles n'ont pu lui échapper, elles s'évadent de chez lui dès qu'elles peuvent et viennent se réfugier chez les Sœurs. « Les Sœurs » sont ainsi devenues tout autour de nos missions le symbole de la liberté.

D'autre part, le chiffre des chrétiens s'est beaucoup accru : les polygames ont moins de facilités que jadis et parlent un peu moins haut.

Enfin, si l'on nous allègue la coutume des indigènes, nous pouvons dire que nous y sommes passés maîtres depuis que notre personnel, au Gabon, au Loango et ailleurs, s'est augmenté d'un nombre considérable de prêtres et de séminaristes noirs, issus de presque toutes les tribus du pays.

Ces questions de mariage ont fait l'objet de savants débats en des Journées missionnaires, en des Expositions, en des Semaines sociales. A leur tour, ces débats ont pu contribuer à provoquer dans nos gouvernements coloniaux

une législation plus humaine. Tel, en 1927, le décret qui prévoyait pour le jugement des palabres de mariage la présence d'un assesseur indigène chrétien. Tel plus récemment, cet autre décret qui s'inspirant de mesures prises au Congo belge contre les causes de dénatalité, essayait de limiter, au Moyen-Congo, les facilités octroyées à la polygamie. On cite volontiers ces *décrets publics*. Mais il est des instructions moins publiques, telles ce rescrit qui porte la date du 24 janvier 1930, modifiant singulièrement la portée de ces décrets, jusqu'à les rendre pratiquement de nul effet. Il y a toujours eu loin de la chose décrétée à son application et on en revient sans cesse à des démêlés pareils à ceux de l'aumônier et de l'amiral.

Bref, le meilleur moyen de savoir où en sont les affaires, c'est de voir comment la législation fonctionne sur place, tout en bas, et d'accompagner à l'audience un de nos prêtres indigènes, l'abbé Jérôme Mba.

L'abbé Jérôme est prêtre depuis une dizaine d'années et se trouve actuellement chargé du ministère à la côte du Gabon. La seule différence entre lui et un Père européen, c'est qu'il est dans son propre pays et que, par conséquent, tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, tout ce qu'on lui conte lui est familier depuis son enfance. Mais, de son côté, il représente le catholicisme comme le représente tout prêtre européen, avec toute sa charité dans l'application personnelle, avec toute sa rigueur dans les principes qui consacrent le droit.

Il se trouvait en tournée, l'été dernier, dans un village de la Côte Nord et, son ministère achevé, il remontait dans sa pirogue. Au bout d'une centaine de mètres, une toute petite embarcation cachée dans les palétuviers le rejoignit : deux femmes la conduisaient, et l'une d'elles le supplia de la prendre à son bord, manifestant le désir d'aller chez les Sœurs, d'apprendre les « choses de Dieu » et de recevoir le baptême.

Pareil désir n'est pas rare en ces pays et il n'est pas nécessaire d'une évangélisation très ancienne pour le faire naître. Bien entendu, certaines distinctions sont à faire et nous n'avancerions pas notre action si nous acceptions de favoriser, sous couleur de conversion chrétienne, des fantaisies et des fugues. Mais tout n'est pas fantaisies ni fugues chez les

jeunes païennes qui ont assisté à nos offices, nos fêtes, nos communions, qui ont entendu parler d'âme, de bien, de devoir, de vie éternelle.

L'abbé savait à qui il avait affaire. C'était une jeune pahouine d'environ dix-huit ans, nouvellement mariée dans le village. Elle s'appelait Eli Biang, littéralement l'« Arbre Fétiche », et elle était l'épouse n° 3 d'un certain Eso Bekale, un païen d'âge mûr dont les affaires florissaient. Elle, de son côté, ne faisait pas parler d'elle, vivait tranquille et honnête, mais il lui déplaisait d'être troisième femme et, appelez cela si vous voulez une douce manie, elle voulait être chrétienne. On l'embarqua.

Oui, mais alors, il se passa un furieux palabre. Les femmes s'étaient à peine cachées pour faire leur coup. Eso Bekale s'en aperçut aussitôt, sauta dans une pirogue et vint, accompagné de 8 à 10 individus donner la chasse à celle de l'abbé. D'un bord à l'autre, ce fut une dispute violente où la femme ne voulait pas avoir le dernier mot. Le mari y mit bizarrement fin en sautant à l'eau et en se cramponnant des mains à l'arrière de la pirogue de la Mission. L'abbé, sans se fâcher, fit accélérer le mouvement des pagaies. Quand le pauvre homme se vit entraîné vers le large, il obéit à plusieurs idées contradictoires. Il lâcha prise en faisant, tout païen qu'il était, un grand signe de croix. Puis, se voyant rejoint par ses compagnons, il leur cria, fou de colère :

— *Kégha me okang : me ké yié nejul zam !* Passez-moi un couteau que je me tue !

L'abbé pensa : quand on veut vraiment se tuer, on ne prend pas le couteau d'un autre.

Le soir même, Eli Biang était chez les Sœurs. Mais, au bout de la semaine, son mari vint l'y relancer. Il fallait voir sur quel ton les polygames évincés le prenaient jadis en pareil cas ! Eso Bekale, au contraire, fut tout sucre et tout miel. Par-dessus la barrière qui le séparait d'elle, il adjurait la jeune femme :

— Reviens ! Je te laisserai apprendre ton catéchisme et faire les choses de Dieu tant que tu voudras.

— Les choses de Dieu, répondait la fille, m'empêchent d'être la troisième femme d'un païen.

Eso Bekale poussa les complaisances plus loin :

— Écoute, lui dit-il. Je vais me faire chrétien moi-même.

Et il s'en fut séance tenante acheter un catéchisme pahouin. Mais la jeune femme imperturbable lui répliquait :

— Jamais tu ne pourras être chrétien en gardant trois femmes.

Tout cela finit par une plainte à la Subdivision et par une convocation à la nommée Eli Biang à l'effet d'avoir à se présenter au tribunal de conciliation pour y répondre de l'abandon du domicile conjugal, etc...

Cela doit être un des plus vilains « empoisonnements » de nos jeunes fonctionnaires coloniaux, surtout des moins dévots d'entre eux, que d'avoir à se débattre continuellement dans des affaires de religion. Tantôt c'est un chrétien, tantôt un catéchuméné. Tantôt c'est un palabre qui met aux prises des catéchistes protestants et des convertis catholiques. Ailleurs, le conflit est entre chrétiens et musulmans, entre chrétiens et sorciers. — Et tout ce monde parle au nom des croyances, invoque sans cesse le surnaturel et l'obligation de conscience. Pour nos administrateurs, on le voit, c'est toute une théologie à connaître. Encore, s'il ne s'agissait que d'une seule ! Mais elles sont légion et elles se contredisent, n'illustrant (mais alors l'illustrant bien) que ce seul fait que l'homme est essentiellement un être *religieux*.

L'abbé Jérôme avait accompagné Eli Biang. L'adjoint des Services Civils, courtoisement, le fit asseoir, mais tout de suite il montra son ennui :

— Ah ça ! c'est toujours les mêmes histoires !... Toujours des femmes qui abandonnent leur mari, leur maison, en disant qu'elles veulent se faire chrétiennes. C'est un désordre, cela. Vous ne trouvez pas que c'est un désordre ?

— Je crois, fit l'abbé, que le désordre c'est, lorsqu'il n'y a pas plus de femmes que d'hommes, qu'un individu en prenne trois pour lui tout seul.

— C'est évident, fit l'adjoint. Moi aussi je suis chrétien, catholique, et je sais bien que ce n'est pas juste de prendre trois femmes. Mais il faut se mettre à la place de ces gens-là. En voilà un qui a payé sa femme tant, et puis, un beau jour, celle-ci s'avise de s'en aller. On a discuté plus de cinquante fois sur ce sujet et tout le temps ça recommence. Un homme qui a payé doit être soutenu...

L'abbé répondit comme tous les prêtres répondent un jour ou l'autre.

— L'homme a payé, soit. Mais pouvait-on lui vendre la liberté de cette femme ? — Ceux qui ont reçu la somme versée, même s'ils sont le père et la mère de cette jeune femme, avaient-ils le droit de donner malgré elle cette créature humaine à un acheteur ? Et ce marché qu'elle a subi lui a-t-il ôté la liberté de se faire maintenant chrétienne ? Vous avez raison, monsieur l'Administrateur : ce sont toujours les mêmes palabres qui renaissent et fatalement il en sera ainsi tant qu'on tolérera la polygamie.

« Il faudrait rechercher un terrain d'entente. L'homme qui a versé un paiement a droit à la chose que le paiement représente, mais la liberté d'un être humain ne peut pas être cette chose là ».

Le plaidoyer était éloquent et ne manquait pas d'habileté. L'adjoint parla de régler le palabre par la restitution de la somme versée, moyennant quoi Eli Biang resterait chez les Sœurs.

A ces mots, Eso Bekale se leva et essaya d'un biais :

— *Sà nale*, dit-il. Ce n'est pas ainsi. J'ai payé cette femme à ses parents, dans leur village. C'est là que je dois retourner moi-même, et cette femme aussi, en même temps que moi. Alors, ensemble, nous nous asseoirons dans la case de ses parents et nous parlerons le palabre de la restitution. La coutume des Pahouins est ainsi... »

La coutume ! L'adjoint allait céder. Mais l'abbé Jérôme (je ne sais si j'ai dit qu'il est Pahouin d'origine) sourit dans son petit bout de barbe :

— Oh ! fit-il, vous m'accorderez bien à moi aussi quelque connaissance de la coutume. Celle que vous verrez le mieux observer si vous lui accordez ce qu'il demande, sera de ne plus vouloir relâcher la femme et de ne jamais réparaître devant vous. De cette coutume là, Monsieur, vous pouvez être tout à fait sûr.

Le brave homme, découragé, leva les bras :

— C'est la lutte éternelle entre l'Église et l'État.

— Non, reprit l'abbé, c'est la lutte entre le bien et le mal. Dans l'État, il y a une grande part de bien et dans l'Église, il y a un peu de mal, la part de l'homme, inévitable.

À ce moment là, ils s'aperçurent qu'ils étaient hors de la question. L'adjoint y revint :

— Voyons, entre nous, croyez-vous que ces femmes

soient si malheureuses avec un mari polygame ? Je suis sûr que, tout au contraire, elles s'y plaisent et qu'elles arrivent à faire tout ce qu'elles veulent.

— Cependant, vous voyez qu'elles se sauvent. Et elles se sauvent pour aller où ? Chez les Sœurs où il y a des rangs, du silence, du travail, en somme beaucoup moins de liberté qu'au village. Expliquez cela.

— C'est vous qui leur mettez ces idées en tête.

— Je leur dis que les hommes sont libres et les femmes aussi. N'est-ce pas le commencement de toute civilisation ? N'est-ce pas cela les « Droits de l'homme » ? Pourquoi vous autres qui punissez si sévèrement en Europe le crime de bigamie, tenez-vous si fort à nous laisser nous, pauvres primitifs, pauvres sauvages comme vous nous appelez, victimes d'une polygamie que vous rejetez lorsqu'il s'agit de vous ? Votre rôle ne serait-il pas, au contraire, de nous aider à la rejeter nous-mêmes ?

— Nous savons tout cela, fit l'Adjoint, mais il faut en finir, et il s'agit de régler cette affaire sans qu'elle aille au tribunal du premier degré.

Là-dessus, il proposa à Eso Bekale la transaction d'usage. Puisque la femme, d'après la coutume, équivalait à une somme versée, le mari devait se tenir pour satisfait si la somme lui était rendue. Qu'au surplus cela valait mieux pour sa tranquillité et qu'avec une telle femme il aurait toujours des ennuis.

Ce discours n'était pas sans sagesse. Eso Bekale s'en rendit compte et consentit à reprendre, au lieu de sa femme, la valeur de celle-ci en marchandises. Mais, par une dernière ruse, il voulut que le remboursement se fit tout de suite...

Alors, l'abbé intervint :

— As-tu jamais vu, toi, la coutume des Pahouins exiger qu'un paiement se fasse tout de suite ? Ne sais-tu pas que chez nous, tout ne se fait que peu à peu, par délais ? Combien de temps as-tu mis, toi, pour payer Eli Biang depuis qu'elle était toute petite ? Tu dois laisser le même temps à celui qui l'épousera désormais suivant la religion chrétienne, Tu le devrais, du moins, et ce serait la coutume. Mais, comme cet usage est souvent abusif et que je ne veux pas en profiter injustement, je ne demanderai qu'un délai

raisonnable, six mois par exemple, un délai manière de Blancs ».

C'est sur ces bases que l'accord finalement s'est fait. Mais, à mon tour, j'ai demandé à l'abbé :

— Et maintenant, comment allez vous faire pour dédommager l'ancien mari ? Cette somme à rembourser, où la trouverez-vous ?

— Oh ! dit l'abbé Jérôme, je n'en suis pas bien inquiet. Nos jeunes filles et jeunes femmes de chez les Sœurs ne sont pas longtemps sans voir venir de demandes en mariage. De sorte que la somme à rembourser sera fournie d'assez bonne heure soit par un jeune chrétien, à qui les beaux yeux d'Eli Biang auront tourné la tête, soit par un païen de son âge dont elle aura conquis le cœur et déterminera indirectement la conversion.

Et comme il me voit sourire :

— Que voulez-vous, fait-il, il y en a qui se perdent ainsi et d'autres qui se sauvent. L'ennuyeux est d'aller, lorsque de tels cas se renouvellent, plaider sans cesse la cause de nos chrétiens à nos tribunaux de conciliation et autres. Mais quand on s'est dit une fois que cela fait partie de notre ministère, c'est une habitude qu'on prend comme une autre et qui nous a déjà valu bien des succès ».

M. BRIAULT, S. Sp.



CEUX QUI NOUS AIDENT

Au R. P. Schaub (Brazzaville), pour le baptême de 7 petits Congolais.	170 fr.
Les Sœurs garde-malades de Schirmeck (Haut-Rhin)	50 fr.
M ^{me} A. P., La Chapelle	20 fr.
M. L. Sch., Schirmeck	20 fr.
Au R. P. Fourmond , Makona (Brazzaville).	90 fr.
M ^{lle} de P., Lambersart (Nord)	90 fr.
Au R. P. Gatang (Bagamoyo).	670 fr.
Sa Sœur	670 fr.
Pour la Mission de Berberati .	100 fr.
M ^{lle} L. R., Pontivy	100 fr.
De M. D., Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère).	
A la Mission de Mouyounzi (Loango) .	
Pour des Messes	50 fr.
Pour le Frère Didier	150 fr.
Pour le Grand Séminaire de Yaoundé (en souvenir du cher Père de Maupeou).	
Abbé A. M., Bosserville (Meurthe-et-Moselle)	190 fr.
A Mgr Tardy , pour le Séminaire de Libreville.	
Chanoine B., Nancy	500 fr.
Au R. P. Jérôme Meyer (Huila), pour le baptême de Victor, Bernard, Marie et Antoine.	
M. Sch., Hochfelden (Bas-Rhin)	100 fr.
Au R. P. Marcel Gérard (Oubangui), pour le baptême de Marie-Louise.	
M ^{lle} C., Cornimont (Vosges)	10 fr.
Au R. P. Altmayer (Guadeloupe).	
M ^{lle} D., Sacy-le-Grand (Oise)	150 fr.
Au R. P. Le Bail (Brazzaville).	
M. P., Pompierre	10 fr.
Pour les missionnaires âgés ou infirmes de l'Abbaye N.-D. de Langonnet.	
M. A., Paris	200 fr.
Au R. P. L. Vauloup (Angola).	
Abbé G., Flers (Orne)	50 fr.
M ^{me} C., Paris	10 fr.
Pour une mission pauvre, la Mission d'Ourouo (Guinée française).	
C ^{te} de la R., Paris	1,000 fr.
A la Mission de Yaoundé , pour le baptême d'un petit Michel.	
M. V., Saint-Mandé	20 fr.
De M. S., Vincennes.	
A Mgr Heffernan (Zanzibar)	15 fr.
A Mgr Fortineau (Diego-Suarcz)	10 fr.
Au R. P. Verhille (Brazzaville).	
M ^{me} V., Tourcoing	50 fr.
Au R. P. Basset , Douala.	
M ^{me} V., Paris	40 fr.
Au R. P. Simon (Berberati).	
M. C., Chambéry	50 fr.
Au R. P. Villain (Counène).	
M ^{lle} B., Cherbourg	20 fr.
Au R. P. Poignant (Majunga).	
M ^{lle} B., Cherbourg	20 fr.
A Mgr Gourtay (Cayenne), par l'intermédiaire du R. P. Provincial.	
Anonyme	3,000 fr.

(Voir la suite page 4 de la couverture)

CEUX QUI NOUS AIDENT (suite)

A Mgr Byrne (Kilimandjaro)	500 fr.
A Mgr Gourtay (Cayenne)	
M ^{me} R., Grenoble	500 fr.
Au R. P. Supérieur de la Mission de Conakry (Guinée française).	
M. M., Paris	200 fr.
A Mgr Le Mailloux (Douala).	
Les jeunes de la L. P. D. E. de Treigny (Yonne)	30 fr.
Le Lieutenant-Colonel d'I., Avignon	20 fr.
A Mgr Pichot (Majunga).	
Chanoine B., Saint-Sylvestre-Cappel (Nord)	500 fr.
Au R. P. Guhmann (Sénégal).	
Abbé V., Paris	100 fr.
Chanoine J., Laval	90 fr.
Au R. P. François Pichon (Yaoundé).	
M. L., Paris	100 fr.
M ^{lle} G., Minzier (Haute-Savoie)	10 fr.
M ^{me} D., Roubaix	40 fr.
A Mgr Graffin (Yaoundé).	
Mgr l'Évêque du Mans	1.000 fr.
Au R. P. Adam , Franceville (Gabon).	
M ^{lle} L., Mâcon	15 fr.
M. M., Orléans	90 fr.
Pour le baptême de quatre enfants païens : Jean-Joseph et Marie-Émilie, Joseph-Lucien et Jean-Paul.	
M ^{lle} S., Haguenau (Bas-Rhin)	100 fr.
Au R. P. Lacas (Guinée française).	
M. l'Abbé M., Nancy	100 fr.
M ^{me} G., Ivctot	10 fr.
Pour le baptême d'une petite Française:	
M. et M ^{me} P., Aulnay-s.-Bois	20 fr.
Au R. P. Lamour (Gabon).	
M ^{me} Vve R. (Seine-et-Oise)	10 fr.
M. M., Versailles	50 fr.
M ^{me} A., Vire (Calvados)	50 fr.
Au R. P. Barreau (Port-Gentil).	
M. D., Biarritz	40 fr.
M ^{me} de C., Paris	40 fr.
M ^{me} C., Dijon	30 fr.
Au R. P. Bunot (Guinée française).	
M. B., Athis (Orne)	10 fr.
Pour le baptême d'une petite Adèle.	
M ^{me} F., Chatillon-en-Vendelais	10 fr.
M ^{me} V., Paris	50 fr.
Au R. P. Vuachet (Douala).	
M. l'Abbé O., Hazebrouck (Nord)	90 fr.
M ^{me} B., Lorient	10 fr.
Au R. P. Le Gouill (Lounda).	
M. et M ^{me} B., Vitry-sur-Seine	10 fr.
Abbé C., Guérande (Loire-Inférieure)	10 fr.
M. P., Vesly (Seine)	10 fr.
M. T., Vignot (Meuse)	10 fr.
M ^{lle} M., Paris	10 fr.